

Taxer le numÃ©rique, l'innovation, est-ce vraiment une â€œricheâ€œ idÃ©e ?
Internet

PostÃ© par : JerryG

PubliÃ©e le : 28/6/2012 15:00:00

Philippe Marini, PrÃ©sident de la Commission des finances du SÃ©nat, a prÃ©sentÃ© hier matin ses propositions de taxe visant les acteurs du numÃ©rique. Sans surprise, l'innovation se retrouve une nouvelle fois Ã¢tre montrÃ©e du doigt.

Alors que la France doit aller Ã¢chercher la croissance avec les dents, l'ASIC s'alarme de cette nouvelle et continuelle volontÃ© d'handicaper le dÃ©veloppement des acteurs du numÃ©rique sur le territoire franÃ§ais.

Le numÃ©rique est aujourd'hui Ã¢ l'origine d'un quart de la croissance franÃ§aise et donc permet la crÃ©ation de nombreux emplois. Seulement, d'ici 2015, la contribution de ce secteur Ã¢ la croissance franÃ§aise sera 3 Ã¢ 4 fois infÃ©rieure Ã¢ celle du Royaume-Uni et des autres pays europÃ©ens.



La France rÃªve d'une Silicon Valley. Elle se dirige tout droit vers un Silicon Desert, rappellent les dirigeants de l'ASIC. Au lieu de vouloir empÃªcher toute innovation en France, il serait prÃ©fÃ©rable de soutenir activement et durablement son dÃ©veloppement.

La taxe sur la publicitÃ©, une mesure dangereuse pour tout un Ã©cosystÃ©me

La publicitÃ© en ligne constitue aujourd'hui l'un des principaux modÃ©les Ã©conomiques de l'Internet. Il profite non seulement aux sites communautaires, mais Ã¢ un ensemble d'acteurs comme la presse en ligne ou les sites d'information. Il est aussi devenu un revenu complÃ©mentaire pour le service public de l'audiovisuel.

Cette taxe sur la publicitÃ© en ligne viendrait alors automatiquement s'imputer sur les revenus des start-ups qui seraient, dans les faits, les premiers redevables.

Si le projet souhaite instaurer des seuils, c'est pour mieux dissimuler une rÃ©alitÃ© : appliquÃ©e sur les rÃ©gies publicitaires, la taxe pÃ©nalisera tous les sites qui par nature mutualisent la commercialisation de leurs espaces entre les mains de ces intermÃ©diaires.

Taxer les régies publicitaires, c'est taxer tous les sites Internet, petits ou grands. C'est tout le numérique français qui serait alors taxé.

Enfin, on peut s'étonner que le projet ait totalement oublié qu'une telle mesure va aussi impacter des secteurs comme celui de l'offre légale en ligne (musique, vidéo, presse) dont une part des revenus provient des revenus publicitaires ou d'un partage de ces revenus. Cette taxation pourrait donc avoir un effet sur le développement même de l'offre légale.

Pour l'ASIC, il est urgent que le Gouvernement français porte le sujet au plan communautaire afin de ne pas isoler encore plus la France dans un marché unique numérique en cours de création.